

# Conseil communal du 22 août 2022

# ecolo

DURBUY

Vous trouverez ici une synthèse de mes interventions.  
Sont seuls commentés les points sur lesquels je suis intervenu.



Pour la liste complète des points inscrits,  
veuillez consulter l'Ordre du jour.

Approuvé :

**APPROUVÉ**

Contre :

**REFUSÉ**

Abstention :

**ABSTENTION**

**Point 4. Règlement-redevance sur la délivrance de copies en exécution des dispositions réglementaires en matière de publicité de l'administration dans les communes ;**

**APPROUVÉ**

**MA PROPOSITION :**

Le projet de règlement ne réglemente que les photocopies « papier »

Pour tenir compte de l'évolution des moyens de communication et de reproduction, je propose d'inclure la possibilité d'obtenir gratuitement des copies numériques de documents administratifs, déjà largement diffusées entre administrations et vers les citoyens.

**Point 5. Règlement-taxe documents administratifs.**

**APPROUVÉ**

**MA PROPOSITION :**

Vu que le SPF intérieur indexe le prix de fabrication chaque année, et que la taxe communale complémentaire sera augmentée ou abaissée automatiquement, j'ai proposé que le règlement-taxe soit, chaque année de modification de prix, soumis au vote du Conseil Communal, seul compétent.

**Réaction du Collège (PB):**

Remarque prise en compte.

Pourtant : vote du texte SANS modification. A suivre.

**Point 7 à 14 : Tutelle sur les établissements culturels : Fabrique d'église**

**APPROUVÉ**

**Résultat de mon insistance :**

Le Bourgmestre a annoncé qu'une première réunion au sujet des GFE – groupements de Fabriques d'Eglise est prévue.

**A titre d'information - Point 15. ATELIER ENVIRONNEMENT ASBL. Désignation des représentants communaux - remplacement.**

Sur notre proposition, remplacement de feu Pierre Pirlet par Paul de Favereau.

**Point 16 et 17 : Idelux. Développement et Projets publics. Assemblée générale extraordinaire du 21 septembre 2022.**

**REFUSÉ**

**Vote contre. Motivation :**

*bétonisation inadaptée et continue. Voir le zoning de Hondelange-Wheylet.*

**Vote contre. Motivation :**

*contournement du décret wallon sur les plafonds de rémunération des cadres via une société spécifique. Inacceptable et immoral, alors que la pauvreté et le coût de la vie augmente, générant plus de pauvreté. La tutelle wallonne a cassé à deux reprises les décisions du CA d'IDELUX concernant l'utilisation de la formule du « co-emploiement », c'est-à-dire le fait de loger le contrat des dirigeants au sein de Sogeparlux tout en considérant qu'ils travaillent et gèrent IDELUX Envers et contre tout, l'intercommunale a décidé de se pourvoir au Conseil d'État contre l'avis de la tutelle wallonne.*

**Point 18. GAL Pays de l'Ourthe - programmation européenne LEADER 2024 - 2027 - Adhésion.**

**APPROUVÉ**

**Remarque exprimée en Conseil :**

Etonné qu'avec 9\* membres du personnel, la rédaction d'un dossier de candidature dit « Stratégie de Développement Local » soit payé pour un montant de 30.000€, mais surtout, que ce travail puisse être délégué (à un bureau de consultance)

\* : outre la directrice, 5 chargés de mission + 2 employés administratives + 1 animatrice..

**Réaction du Collège (PD):**

L'équipe n'est plus au complet (maladie, nouvelle directrice) et serait débordée.

**Point 20. Convention cadre de financement et de prêt relative au remplacement du parc d'éclairage public communal. Remplacement éclairage public – SOFILUX - Adhésion.**

**APPROUVÉ**

**Localités concernées :** Verlaine, Houmart, Hermanne, Longueville, Coqaimont, Petit-Han, Barvaux, Oppagne, Pré-Ligné.

D'accord pour le principe du remplacement des lampes énergivores par des LED. Et sur le principe du cadre de financement et du prêt via SOFILUX. Mais je m'étonne que le nombre total de luminaire à remplacer soit déjà fixé...par ORES.

**QUESTION :** n'appartient-il pas à nos services communaux, en collaboration avec Ores, de déterminer les lampes à remplacer, et surtout, à ne pas remplacer.

Une analyse fine, précise, que seuls nos services, avec une connaissance des lieux, peuvent réaliser. Car le but est aussi de limiter l'éclairage nocturne, afin de limiter la réverbération vers l'espace et sa pollution, dans la ligne souhaitée par le Conseil provincial en faveur d'un « Luxembourg, espace étoilé »

**Réaction du Collège :**

Généralement, aucune lampe n'est à retirer.

**Point 22. PIC - Plan d'Investissement Communal 2022-2024. Fiches projets. Approbation**

**APPROUVÉ**

**Remarque :**

- Dossiers non discutés en Commission travaux
- Détails donnés en Conseil à ma demande et celle de Commune Passion
- Bons dossiers a priori, bénéficiant de subventions complémentaires de la Wallonie : PIC (Plan d'Investissement Communal) et PIMACI(Plan d'Investissement Mobilité Active Communal et Intermodalité) (Cabinet Ph. HENRY, Ecolo)
- Un seul regret : ne pas avoir la poursuite des liaisons vélos entre les villages et les centres de la commune. Il est dommage de ne pas avoir une vision d'ensemble, une logique d'investissement « vélo ».

**Réaction du Collège (FP):**

- les délais rendaient difficiles une réunion de la Commission travaux.

**Remarque :**

- Ecolo n'y croit pas : certes les délais étaient courts, mais une réunion était possible.

**Point 23. Rénovation des bassins de la piscine de Bohon - Lot 1 (remplacement liner).  
Approbation avenant 1.**

**APPROUVÉ**

« Considérant que le montant total de cet avenant et des avenants précédents déjà approuvés dépasse de **41,03%** le montant d'attribution, le montant total de la commande après avenants s'élevant à présent à 1.145.745,25 € hors TVA ou 1.386.351,76 €, 21% TVA comprise (240.606,51 € TVA co-contractant) »

- délai d'exécution supplémentaire de 155 jours (= 5 mois!)
- compétence de l'auteur de projet et d'IDELUX, qui depuis le début, en entraîné la commune dans une aventure financière catastrophique. Un bilan de ce fiasco devra un jour être faite, et la responsabilité d'IDELUX, aux cadres largement rémunérés, établie.

**Mon intervention :**

Le plus important : c'est la rupture d'initiation à la natation de plusieurs générations de nos enfants.

Une solution ne peut-elle être trouvée avec les acteurs du Tourisme ?

Pourquoi ne pas convenir de convention d'occupation avec Azur en Ardenne et le Suncclass (piscines couvertes), et, lorsqu'il sera autorisé, avec le Camping Coucke ? (+ piscine en plein air du Boulac à Izier)

**Réponse du Collège :**

- On n'y a pas pensé.
- Nous pensions reprendre les cours de natation dès septembre ;
- Un arrêt de deux années pourra être rattrapé par un doublement des cours dès réouverture.

**Remarque :**

Ecolo sera attentif à cela, mais nous émettons des doutes, ne fut-ce que sur le plan des périodes d'occupation non extensibles des piscines.



## Point 28. Enseignement : présentation du Projet d'établissement de l'école de Heyd.

**APPROUVÉ**

Bravo pour le document et sa présentation.

### Deux questions :

1. Au chapitre « Informations pédagogiques » : Projet éducatif de l'enseignement communal de la ville de Durbuy, au point 4. EGALITE DES CHANCES. Il est précisé :

« Respectueuses de la personnalité de chaque enfant, nos écoles veillent à assurer à tous les élèves qui leur sont confiés, des chances égales d'intégration, d'insertion et d'émancipations intellectuelle, psychologique, sociale et professionnelle dans la société de demain »

Et ailleurs encore, il est précisé : « Nous voulons que nos enfants s'enrichissent de la diversité des autres ».

**Question** : des formations à la lutte contre le harcèlement scolaire sont-elles prévues ? Si oui, je suggère que des formations soient suivies par les différentes implantations, car cet aspect est déterminant pour l'avenir de l'enfant et son équilibre à l'âge adulte.

**2. Plaines de jeux enfants**, tant pour les maternelles mais surtout pour les primaires : à contrôler à Heyd.

### Réaction du Collège :

- Oui, des formations sont prévues (discussions récentes à ce sujet)
- Le Plan de Pilotage » abordera aussi ce sujet.
- Ne pas hésiter à venir me trouver si un problème ne trouve pas de solution, malgré le PMS.
- Plaine de jeux : semblent en prendre connaissance.



**Point 31 et 30 Régie Foncière - Proposition d'achat d'un fonds forestier - NOIRHOMME  
- sis à Lignely et du fonds Forestier Meunier à Deux-Rys  
Décision quant au principe d'acquérir**

**APPROUVÉ**

**Question :**

Je suppose que ces acquisitions s'inscrivent dans la l'obligation d'achat de terrains boisés pour compenser les bois vendus au groupe Coucke.

Où en est-on dans ces achats compensatoires ? Puis-je avoir les chiffres par écrit ?

**Réponse du Collège (PB) :**

- Bonne idée de compléter ces compensations avec ces fonds forestiers.
- La compensation doit être atteinte avec ces terrains.
- Je peux contacter l'agent responsable, mais celui-ci ne maîtrise pas encore le dossier.

Eric Jurdant  
Conseiller communal